

DÉPÔT DE DOSSIER DE MARIAGE :
LISTE DES JUSTIFICATIFS ET FORMULAIRES A REMPLIR

La présence des deux futurs époux est OBLIGATOIRE lors du dépôt du dossier en mairie.

Pour CHACUN des deux futurs époux, vous devez présenter l'original des documents suivants :

- PIÈCE D'IDENTITÉ** : carte nationale, passeport, carte de séjour.
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE** : facture EDF, facture d'eau, facture de téléphone fixe (pas de portable), avis d'imposition, de non-imposition, de taxe d'habitation, taxe foncière, quittance de loyer (pas de document manuscrit), attestation ASSEDIC.
 - si hébergé(e) par les parents : pièce d'identité du père ou de la mère + justificatif de domicile + attestation sur l'honneur du parent.
 - si hébergé(e) par un tiers : mêmes pièces que si hébergé(e) par le(s) parent(s) + document officiel au nom de l'hébergé(e) portant l'adresse du domicile (vous devez présenter les originaux des documents concernant le domicile).
 - Si vous choisissez de vous marier à Cahagnes car vos parent(s) y sont domicilié(s) : mêmes pièces que les Cahagnais + pièce d'identité du père ou de la mère + justificatif de domicile du père ou de la mère.
- COPIE INTÉGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE** : datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de mariage (à demander à la mairie du lieu de naissance).
Pour les personnes étrangères, le délai de validité est porté à six mois.
Si le document est rédigé dans la langue originale, il doit être accompagné d'une traduction établie par un traducteur agréé par les Tribunaux ou traduit par les autorités consulaires.
- EN CAS DE REMARIAGE** :
 - Extrait de l'acte du décès de l'époux(se) défunt(e).
- ENFANTS COMMUNS AUX FUTURS EPOUX** :
 - Votre livret de famille
- EN CAS DE MARIAGE AVEC OU ENTRE PERSONNE(S) DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE** :
 - Un certificat de coutume (à demander au Consulat) de moins de 6 mois.
 - Un certificat de célibat ou de non-remariage de moins de 6 mois.
- Les pièces rédigées en langue étrangère doivent être traduites par un traducteur agréé auprès des Tribunaux ou traduites par les autorités consulaires.
- Les militaires qui servent à titre étranger depuis moins de 5 ans, doivent obtenir une autorisation du ministère de la Défense.
- Pièces d'identité des témoins** : les photocopies suffisent.
- CONTRAT DE MARIAGE** : Les époux peuvent choisir librement leur régime matrimonial en établissant un contrat de mariage devant notaire ; un certificat sera délivré par le notaire à remettre à l'Officier d'Etat Civil **minimum 10 jours avant la cérémonie** du mariage.
- Le DOSSIER** ci-après (de la page 3 à 8) dûment complété et signé par les deux futurs époux.

INFORMATIONS

CONSTITUTION ET OUVERTURE DU DOSSIER

Les futurs époux doivent être présents, ensemble, lors du dépôt des documents et du dossier à la mairie où sera célébré le mariage. Ce dépôt doit avoir lieu au moins 1 mois avant la date envisagée pour la célébration.

ÂGE

Art. 144 du Code Civil : « Le mariage ne peut pas être contracté avant dix-huit ans révolus ».

PUBLICATION DES BANS

Art. 64 et 65 du Code Civil : La publication des bans restera apposée à la mairie du domicile de chacun des époux pendant 10 jours. Elle a une validité d'un an.

CÉLÉBRATION DU MARIAGE

Le mariage est célébré publiquement en la maison commune, portes ouvertes. Lorsque l'un ou les époux ne maîtrisent pas la langue française, ils devront se faire assister d'un interprète agréé près des Tribunaux. Le mariage doit être célébré avec le maximum de solennité, l'Officier de l'Etat Civil ceint de son écharpe (Instruction Générale relative à l'Etat Civil).

Art. 75 du Code Civil : La célébration a lieu le jour fixé par les époux, après le délai de publication, en présence d'au moins deux témoins ou de quatre au plus. Il sera fait lecture des articles 212, 213, du 1er alinéa des articles 214 et 215

et de l'article 371-1 du Code Civil.

Art. 212 : « Les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours, assistance. »

Art. 213 : « Les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille. Ils pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir. »

Art. 214 (Al. 1er) : « Si les conventions matrimoniales ne règlent pas la contribution des époux aux charges du mariage, ils y contribuent à proportion de leurs facultés respectives. »

Art. 215 (Al. 1er) : « Les époux s'obligent mutuellement à une communauté de vie. »

Art. 371-1 : « L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité. »

L'Officier d'Etat Civil recueille le consentement des époux qu'il déclare, au nom de la loi, unis par le mariage. Ceux-ci peuvent, s'ils le souhaitent, échanger les alliances. L'acte de mariage dressé sur le registre est immédiatement signé par les époux, les témoins et l'Officier d'Etat Civil qui clôture la cérémonie.

FUTURS MARIÉS

Le jour du mariage est un jour de fête. Toutefois, il vous est demandé de ne pas lancer du riz sur les marches extérieures de la mairie, car c'est dangereux pour les personnes qui suivent.

RENSEIGNEMENTS À REMETTRE AU BUREAU DE L'ETAT CIVIL avant le :

Le mariage doit être célébré à la mairie de CAHAGNES

Le à h

Echange des alliances à la mairie oui non

Mariage religieux oui non

Quête à la mairie oui non

Si oui, pour quelle association de la commune

Contrat de mariage oui non

Si oui : qui sera signé, qui a été signé le

Chez Maître Notaire à

Désignation d'une loi étrangère applicable au régime matrimonial oui non

Publication dans le bulletin municipal (récapitulatif des cérémonies de l'année) oui non

Enfants communs des futurs époux / épouses oui non

Si oui, fournir le livret de famille pour inscription du mariage.

Enfants d'autres unions des futurs époux / épouses oui non

Nom né(e) le à

Adresse prévue du futur domicile conjugal :

.....

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PREMIER(E) ÉPOUX(SE) :

Nom

Prénoms

Date de naissance Lieu de naissance

Département Nationalité

Téléphone Email

Célibataire Veuf(ve) depuis le Pacsé(e) depuis le

Divorcé(e) depuis le de M

Domicilié(e) (adresse complète : rue, lieu-dit et ville) à

Résidant(e) (adresse complète : rue, lieu-dit et ville) à

..... (depuis au moins un mois)

Situation socio professionnelle

Activité en emploi au chômage étudiant(e) retraité(e) autre

Situation salarié(e) de la fonction publique autre salarié(e) à son compte

Dernier emploi

Fils(le) de

(nom de naissance et tous les prénoms suivis du nom d'usage si nécessaire)

Domicilié(e) à

Activité en emploi au chômage retraité(e) autre

Situation salarié(e) de la fonction publique autre salarié(e) à son compte

Dernier emploi ou décédé(e)

Et de

(nom de naissance et tous les prénoms suivis du nom d'usage si nécessaire)

Domicilié(e) (adresse complète : rue, lieu-dit et ville) à

Activité en emploi au chômage retraité(e) autre

Situation salarié(e) de la fonction publique autre salarié(e) à son compte

Dernier emploi ou décédé(e)

Signature de l'époux(se)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU SECOND(E) ÉPOUX(SE) :

Nom

Prénoms

Date de naissance Lieu de naissance

Département Nationalité

Téléphone Email

Célibataire Veuf(ve) depuis le Pacsé(e) depuis le

Divorcé(e) depuis le de M

Domicilié(e) (adresse complète : rue, lieu-dit et ville) à

Résident(e) (adresse complète : rue, lieu-dit et ville) à

..... (depuis au moins un mois)

Situation socio professionnelle

Activité en emploi au chômage étudiant(e) retraité(e) autre

Situation salarié(e) de la fonction publique autre salarié(e) à son compte

Dernier emploi

Fils(le) de

(nom patronymique et tous les prénoms puis nom d'usage si nécessaire)

Domicilié(e) à

Activité en emploi au chômage retraité(e) autre

Situation salarié(e) de la fonction publique autre salarié(e) à son compte

Dernier emploi ou décédé(e)

Et de

.....

(nom patronymique et tous les prénoms puis nom d'usage)

Domicilié(e) (adresse complète : rue, lieu-dit et ville) à

Activité en emploi au chomage retraité(e) autre

Situation salarié(e) de la fonction publique autre salarié(e) à son compte

Dernier emploi ou décédé(e)

Signature de l'époux(se)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DES FUTURS ÉPOUX(SES)

PREMIER(E) ÉPOUX(SE)

Je soussigné(e) :

Né(e) le : à : Département :

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-après (*Cocher la mention utile*) :

- être PACSÉ(E) être célibataire
- ne pas être remarié(e) depuis mon divorce en date du
- ne pas être remarié(e) depuis le décès de mon conjoint en date du
- être domicilié(e) à Cahagnes
- résider sans interruption dans la commune de Cahagnes depuis le
- avoir un de nos parents qui a son domicile ou sa résidence à Cahagnes :
-

Document fourni comme justificatif du domicile et/ou de la résidence :

Date et signature de l'époux(se)

SECOND(E) ÉPOUX(SE)

Je soussigné(e) :

Né(e) le : à : Département :

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-après (*Cocher la mention utile*) :

- être PACSÉ(E) être célibataire
- ne pas être remarié(e) depuis mon divorce en date du
- ne pas être remarié(e) depuis le décès de mon conjoint en date du
- être domicilié à Cahagnes
- résider sans interruption dans la commune de Cahagnes depuis le
- avoir un de nos parents qui a son domicile ou sa résidence à Cahagnes :
-

Document fourni comme justificatif du domicile et/ou de la résidence :

Date et signature de l'époux(se)

AVIS IMPORTANT : en application du code pénal, sera puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende le fait de :

- Etablir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- Falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- Faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Le fait pour une personne engagée dans les liens du mariage, d'en contracter un autre avant la dissolution du précédent, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45000 € d'amende.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TÉMOINS

Les témoins doivent :

- être majeurs (18 ans au moins à la date du mariage)
- au nombre de 2 minimum et 4 maximum.

Joindre la copie de leur carte d'identité.

TÉMOIN(S) POUR LE PREMIER(E) ÉPOUX(SE)

Premier témoin (obligatoire)

NOM, prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Profession :

Adresse complète :

.....

Second témoin (facultatif)

NOM, prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Profession :

Adresse complète :

.....

TÉMOIN(S) POUR LE SECONDE(E) ÉPOUX(SE)

Premier témoin (obligatoire)

NOM, prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Profession :

Adresse complète :

.....

Second témoin (facultatif)

NOM, prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Profession :

Adresse complète :

.....

RGPD

Les informations recueillies par la Mairie de Cahagnes ont pour finalité la constitution de votre dossier de mariage. Elles sont uniquement destinées aux agents en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Les données sont conservées pendant la durée légale d'utilité administrative correspondante au traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Mairie de Cahagnes : rgpd@cdg14.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

J'accepte que mes coordonnées soient conservées en mairie pour toute communication institutionnelle.

Signature de l'époux(se)

Signature de l'époux(se)